

**RÉFLEXIONS
SUR LES ÉTUDES D'IMPACT
AVANT REMEMBREMENT**

Par Alain LECOINTE*

Conformément au décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 (J.O. du 13 octobre 1977) pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, les opérations de remembrement font partie des aménagements normalement soumis à la procédure de l'étude d'impact.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette étude présente successivement (Art. 2) :

«1°) - *Une analyse de l'état initial du site et de son environnement, portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, affectés par les aménagements ou ouvrages ;*

2°) - *Une analyse des effets sur l'environnement, et en particulier sur les sites et paysages, la faune et la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses), ou sur l'hygiène et la salubrité publique ;»...*

De plus, tel qu'il est prévu à l'article 5 «*L'étude d'impact est insérée dans les dossiers soumis à enquête publique lorsqu'une telle procédure est prévue.*».

A ces textes extrêmement positifs, il faut ajouter que chaque commission de remembrement doit posséder parmi ses membres une personne qualifiée pour les problèmes de protection de la nature, nommée par le Préfet sur propositions des associations locales de protection de la nature.

Pour espérer défendre au mieux notre environnement naturel, il est essentiel de veiller au respect de ces différents textes et de participer aux réunions des commissions, lesquelles sont, normalement, responsables des choix d'aménagement.

Il serait fâcheux que des «oublis» répétitifs suppriment toute portée à ces dispositions légales, transformant l'étude d'impact en simple régularisation administrative ou en blanc-seing accordé à n'importe quelles transformations, voire destructions.

En résumé, si le remembrement a pour buts de regrouper les exploitations et d'établir un nouveau parcellaire plus conforme aux techniques agricoles actuelles, l'étude d'impact aura pour rôle d'aider à ces réalisations, tout en prenant en compte les richesses biologiques et le fonctionnement écologique de la zone à remembrer, dans l'immédiat et à long terme.

La réunion de ces deux démarches doit permettre de créer une nouvelle structure du terroir, à la fois

- fonctionnelle, rentable et conservant la valeur agricole des terres arables,
- biologiquement riche et permettant un fonctionnement écologique équilibré. Ces dernières conditions sont seules capables d'assurer la pérennité d'un système qui peut être détruit en quelques jours mais demandera des dizaines d'années ou des siècles pour être reconstitué.

Une analyse complète de l'état initial devrait pouvoir intégrer l'ensemble des paramètres suivants :

- géologie,
- relief et pentes,
- climatologie (données aussi locales que possible),
- hydrologie,
- formations superficielles et sols,

* Laboratoire de phytogéographie, U.E.R. des sciences de la terre et de l'aménagement régional, Université de Caen, 14032 - Caen Cédex.

- état, structure et composition floristique du maillage bocager,
- flore et groupements végétaux naturels,
- faune sauvage,
- paysages, sites et richesses artistiques.

Pour les propositions d'aménagement, il sera ensuite nécessaire d'estimer les possibilités :

- de conserver et d'améliorer le maillage bocager existant,
- de réaliser les plantations nécessaires à une nouvelle structure, plus fonctionnelle mais toujours efficace,
- d'utiliser les zones hydromorphes à bon escient (conservation d'une partie des prairies hygrophiles, plantations de peupleraies, d'aulnaies,..., drainage limité au voisinage des habitations, des voies de communication et aux stations à engorgement permanent,...),
- de réduire ou de supprimer les dégradations et nuisances existantes.

En raison des possibilités accordées pour ces études (en moyens financiers, en spécialistes et en temps), elles ne seront pas toujours exécutables de manière exhaustive.

Dans les cas extrêmes de réduction, à côté d'aperçus géologiques, topographiques, hydrologiques, climatiques,... il restera indispensable d'attacher la plus grande importance à l'étude de la flore et de la végétation.

Ce sont en effet les meilleurs révélateurs et les points de départ de tous les écosystèmes présents sur le territoire à aménager, pour de multiples raisons :

1 - La végétation chlorophyllienne représente le maillon de base, fondamental dans tous les systèmes biologiques fonctionnels (ou écosystèmes) qui ne sauraient exister sans elle. Dans ces ensembles, on qualifie les végétaux de producteurs puisqu'en effet :

- ils sont les seuls organismes vivants sachant utiliser directement l'énergie lumineuse du soleil pour produire de la matière organique à partir de l'air, de l'eau et des substances minérales dissoutes.

Ensuite, de l'herbivore au super-prédateur en passant par l'homme, tous les autres êtres vivants leur sont inféodés en tant que consommateurs de matière organique pré-existante. La connaissance des habitudes alimentaires des animaux permet, à partir des inventaires floristiques et phytosociologiques, d'établir une liste des consommateurs potentiels.

- de l'algue microscopique à l'arbre, ils sont aussi les seuls producteurs de l'oxygène indispensable à tous ceux qui respirent. Le taux actuel de ce gaz dans notre atmosphère est exclusivement le résultat de l'activité photosynthétique des végétaux depuis deux milliards d'années environ. Ils sont les seuls à renouveler l'oxygène que nous brûlons et à permettre actuellement son maintien à un taux constant.

2 - Par leur immobilité, les végétaux terrestres sont obligatoirement et directement soumis aux influences climatiques et édaphiques. Leur présence ou leur absence peut donc être utilisée comme révélatrice des caractéristiques physico-chimiques de l'environnement.

3 - Plus encore que la présence d'une espèce, dont la valeur informative reste limitée, c'est l'existence d'un groupement d'espèces différentes (ou association), constamment renouvelé aux variations aléatoires près, qui sera indicatrice des caractéristiques du biotope, puisque la variabilité écologique de cet ensemble répétitif ne correspond qu'au point de rencontre des amplitudes mésologiques propres à chacune des espèces.

On comprend alors pourquoi l'étude de ces associations (ou phytosociologie), si riche d'information, est un merveilleux instrument pour toute étude écologique, étude d'impact comprise.

4 - La masse et le volume de cette végétation sont tels qu'ils modifient progressivement les biotopes où elle s'est installée. Elle est en effet responsable de l'existence des sols, qu'elle a façonnés au cours des siècles ou des millénaires, et de la modification progressive des climats locaux ou régionaux. Une masse végétale importante réduit les amplitudes thermiques, augmente la pluviosité, etc., de même qu'elle crée pour ses strates inférieures des conditions climatiques spéciales (microclimats) en y modifiant la lumière, la température, l'hygrométrie, l'humidité du sol,...

5 - Non seulement les végétaux fabriquent les sols mais ils sont aussi les seuls à les protéger et à éviter leur destruction (par le ruissellement de l'eau sur les pentes ou par le vent), tout en leur conservant la valeur maximale.

6 - Le développement de leurs parties souterraines (racines) structure les sols et en fait d'excellents réservoirs d'eau à redistribution équilibrée. Les énormes quantités d'eau qu'elles absorbent, à la demande des parties aériennes, sont rentabilisées en productions utiles à l'homme et aux animaux. Les végétaux constituent donc à la fois la meilleure pompe et le meilleur régulateur hydrique.

7 - Le rôle biologique de la végétation contre les nuisances et les pollutions est multiple et précieux pour obtenir un environnement de qualité :

- écrans contre les poussières et le bruit,
- absorption du gaz carbonique par le feuillage,
- absorption et destruction de l'oxyde de carbone, des oxydes d'azote, des hydrocarbures, ... par la microflore du sol,
- utilisation pour des stations biologiques d'épuration des eaux (en voie de généralisation en Allemagne, expérimentale en France, en Haute-Normandie et dans le Nord).

De nombreuses hydrophytes (*Phragmites communis*, *Typha angustifolia*, *T. latifolia*, *Iris pseudacorus*, ...) sont capables d'utiliser les matières en suspension et dissoutes contenues dans les effluents, soit directement pour les éléments minéraux, soit après décantation et décomposition par les micro-organismes du sol pour les matières organiques. D'autres, tel *Scirpus lacustris* (le jonc des tonneliers) secrètent, au niveau de leurs racines, des antitoxines détruisant de nombreuses bactéries pathogènes (*Escherichia coli*, *Salmonella*, *Enterococcus*, ...) et éliminent certaines matières organiques très toxiques comme les phénols. Toutes utilisent ces apports pour leur croissance, d'où une productivité végétale énorme, de l'ordre de 12 à 15 tonnes de matière sèche à l'hectare.

Si les roseaux ne servent plus guère à la réalisation des toits de chaume, comme la majorité de ces plantes, ils possèdent des fibres longues permettant la fabrication de papier, par exemple. Le jonc des tonneliers est d'autre part extrêmement résistant et se prête fort bien aux travaux de vannerie, à la fabrication de cordages, etc.

De nombreuses zones humides de nos campagnes, près des villages et petites villes, se prêteraient bien à de telles réalisations, bien moins coûteuses que les actuelles stations d'épuration mécaniques et chimiques et plus efficaces que le simple lagunage en voie de développement.

8 - La végétation est directement responsable des paysages qui peuvent être décrits en fonction de la combinaison des formes, des volumes et des couleurs des associations végétales qui les composent (étude des sigmassociations).

Ces paysages, variant en silhouettes et en couleurs au fil des saisons, sont perceptibles par tous et ils ont inspiré bien des réalisations artistiques de notre patrimoine. Leur recherche, pour des raisons esthétiques ou simplement d'oxygénation, fait de ces sites naturels des lieux de détente de plus en plus nécessaires pour compenser les effets néfastes de la vie urbaine.

Après ces preuves de notre incapacité à nous passer des végétaux, que devons-nous faire pour les conserver ? L'air et l'eau leur sont actuellement directement disponibles alors que le sol leur est à présent disputé par l'ensemble des activités humaines.

En raison de cette contrainte, un des tous premiers impératifs des études d'impact doit être la défense des espaces agricoles et naturels, sous toutes leurs formes, afin de conserver vivants et utilisables le maximum de sols nécessaires à la croissance des végétaux, qu'ils soient cultivés ou sauvages.

C'est aussi dans cette optique qu'il faut insister pour obtenir :

- la ré-utilisation maximale du réseau de chemins existants, au lieu de stériliser définitivement de bonnes terres arables sous de nouvelles routes ;
- le maintien de toutes les haies qui, par leur position topographique, empêchent l'érosion et la destruction des sols ;
- la réalisation et le maintien d'un maillage bocager cohérent et fonctionnel, biologiquement riche et équilibré, hautement protecteur, et permettant le meilleur rendement de l'espace agricole ;
- la conservation de toutes les structures qui, des haies aux bois en passant par les chemins creux, participent à l'équilibre hydrobiologique du territoire à aménager.

Ces propositions devraient permettre de concilier modernisation et rentabilité agricole avec la préservation de l'environnement et des richesses biologiques naturelles dont la valeur,

difficilement quantifiable en termes économiques, va cependant croissant.

A court terme, il est évident que les esprits chagrins, seulement soucieux de leurs profits immédiats, ne seront pas d'accord.

A long terme, ces structures qui nous ont conservé des sols après des siècles, voire des millénaires, d'utilisation, n'ont pas fini de nous rendre ce service.

En raison des problèmes énergétiques qui nous attendent, la diversification des énergies renouvelables passe par l'agriculture et la forêt (bois, cultures énergétiques, méthanisation des déchets d'élevage, broyage et compostage des pailles, feuillages et bois provenant de l'élagage des haies, ...). Moins gaspilleuses et plus autarciques, conduites pour satisfaire de vrais besoins et non les meilleurs bénéfiques, l'agriculture et la sylviculture (incluant la forêt alvéolaire du bocage) sont des domaines où la France pourrait s'offrir le luxe de son autonomie.

Les sites naturels sont des lieux de détente et de loisirs de plus en plus recherchés, au fur et à mesure que s'accélère le rythme de vie dans les villes.

Malheureusement, si les citadins éprouvent le besoin d'un retour à la nature, ils sont hélas de plus en plus distancés par rapport à la réalité biologique d'un arbre ou d'un paysage et ils les dégradent souvent.

Inversement, les gens de la campagne vivent tellement près de cette nature qu'ils n'y font plus attention, ou n'en voient plus l'utilité mais seulement les inconvénients. Il faut dire qu'en raison de ce que l'on cherche à leur faire croire sur l'agriculture moderne, le nombre de chevaux-vapeur de leurs tracteurs et la somme de matériel agricole qu'ils se doivent d'acheter, le crédit autour du cou, leur paraissent bien plus importants que la conservation de la structure de leur terroir et des essences indigènes dans leurs haies.

Matériel sophistiqué, engrais et pesticides ne sont-ils pas, hélas, devenus les trois mamelles de la nouvelle agriculture française ?

1980 est l'année du patrimoine. Tout notre patrimoine culturel, artistique, affectif et naturel, passe par la campagne française.

Que ce soit pour satisfaire à l'agrobusiness (qui rapporte plus à d'autres qu'aux exploitants) ou par espoir d'un maximum de profits immédiats (en pensant, ... après nous, le Déluge !), participer, en toute conscience, à cette mise en coupe réglée de notre campagne tient de l'acte criminel vis-à-vis de l'avenir et ne fait pas honneur à l'homme.